

Au sujet du nouveau système de renvoi des prévisions budgétaires aux comités de la Chambre pour une étude minutieuse, on peut lire ce qui suit:

Aux fins de cette étude, les comités peuvent demander des explications aux ministres et aux fonctionnaires. Ils ont également le droit d'exiger des ministères la production de documents et dossiers quand cela leur paraît nécessaire. Si un comité le désire, il peut aussi faire appel à des experts du secteur privé, en mesure de l'aider à évaluer un programme quelconque.

L'heureux résultat de ces nouvelles mesures est le suivant:

Les divers comités permanents consacrent un total de 500 heures environ à l'examen des prévisions de dépenses du gouvernement. Ceci représente plus du double du temps employé par le comité unique de l'ancien système.

On a maintenu cependant le droit des députés à exposer leurs griefs à la Chambre avant l'approbation du budget des dépenses du gouvernement. Chaque année, les partis de l'opposition disposent de 25 jours, appelés jours de l'opposition, pour faire porter le débat sur des questions de leur choix.

Et enfin:

L'examen approfondi et public des projets de dépenses du gouvernement correspond à l'essence même du régime parlementaire. En effet, il permet au public de prendre connaissance des diverses opinions relatives aux objectifs nationaux et aux moyens qu'a choisis le gouvernement pour les réaliser.

J'ai lu quelques passages entiers de ce document parce qu'il décrit selon moi, en termes clairs et simples, la possibilité accrue dont dispose la Chambre de soumettre les plans et les programmes de dépenses du gouvernement au crible de son examen ce qui infirme directement la notion contenue dans la motion à l'étude selon laquelle les carences de la procédure ont paralysé la Chambre dont les membres n'auraient plus les mêmes occasions qu'autrefois de questionner, de scruter et de critiquer les programmes du gouvernement et ses prévisions de dépenses.

Passant à un autre aspect de la question, soit la fourniture de renseignements utiles à la Chambre, j'ai dit qu'en 1970 la Chambre des communes avait été saisie pour la première fois d'un budget des dépenses sous une nouvelle forme. Cela avait nécessité des mois de préparation au sein du gouvernement, suivie de nombreuses réunions avec le comité des comptes publics afin d'en discuter, ce qui fait que certains changements ont été apportés aux premières propositions gouvernementales, y compris celles du comité, qui furent acceptées de bon gré. Présentées sous cette nouvelle forme les prévisions budgétaires renseignent mieux et davantage les députés sur les projets de dépenses du gouvernement pour l'année à venir.

Lors de la présentation de ces propositions, j'ai dit, comme en témoigne le hansard du 11 février 1970, à la page 3468:

Le dépôt du présent budget marque un progrès important dans l'effort du gouvernement en vue d'améliorer le processus de la répartition des ressources et de mieux informer le Parlement et le peuple canadien des objectifs, des opérations et des frais des ministères et des départements du gouvernement. La présentation de ce budget des dépenses est radicalement différente de celle

suivie depuis plus d'un demi-siècle. Pour la première fois, les propositions des dépenses des ministères et des départements sont clairement formulées en fonction de programmes. Les objectifs et les sous-objectifs de chaque programme sont énoncés et la nature du programme est précisée au moyen d'une description des activités poursuivies en vue d'atteindre les objectifs du programme.

Puis, j'ai déclaré:

... je crois que le budget des dépenses sous la forme dans laquelle je le dépose aujourd'hui, offre une présentation plus claire et renseigne mieux au sujet des affectations proposées des ressources fiscales selon les exigences budgétaires du Canada.

Il s'agissait alors, monsieur l'Orateur, d'une autre mesure prise en vue de mieux renseigner le Parlement sur les projets de dépenses du gouvernement pour qu'il puisse mieux les examiner. Je déduis de ses remarques préliminaires que le député de Peace River n'a pas encore eu le temps d'étudier la nouvelle forme de présentation du budget. En l'écoutant, j'ai eu l'impression qu'il ne se rendait pas compte de la modification qui a été apportée en 1970.

Comme autre mesure destinée à faciliter à la Chambre l'examen des programmes, projets et politiques de dépense du gouvernement, mentionnons l'établissement en 1968 de fonds de recherche pour chacun des partis de la Chambre. Cette année-là, on a mis à la disposition de tous les partis, sauf celui du gouvernement, des fonds leur permettant d'engager des personnes de leur choix, ne rendant compte qu'à eux, pour effectuer des recherches sur les travaux et l'activité du gouvernement. Une somme annuelle de \$125,000 fut mise à la disposition du parti conservateur, une autre de \$35,000 fut accordée au Nouveau parti démocratique et une somme égale au Crédit social. Certaines remarques que j'ai entendues aujourd'hui laissent entendre qu'on utilise ces ressources.

Ce n'est qu'un an plus tard que les ministériels obtinrent une somme comparable. C'était là une autre mesure que prenait le gouvernement pour essayer de mettre l'opposition, de fait les députés, mieux en mesure d'examiner, de vérifier et, le cas échéant, de critiquer les activités, les projets, les propositions et les programmes du gouvernement du jour afin d'assurer que le peuple canadien soit suffisamment renseigné par le Parlement et ses membres.

• (1420)

Ce matin, tous les orateurs ont parlé d'un passage du rapport de l'auditeur général dont il est question ici aujourd'hui portant sur l'insuffisance du personnel de l'auditeur général et de ce qui en est la cause. On en a déjà parlé plutôt longuement à la Chambre à une autre occasion, et aussi au comité des comptes publics. Malheureusement, le rapport est daté du 29 février, donc avant l'étude menée par le Comité des comptes publics sur les effectifs actuels du bureau de l'auditeur général.

Après quatre séances environ, au cours desquelles l'auditeur général et moi-même avons fait des déclarations, le comité a fait rapport à la Chambre concernant l'insuffisance des effectifs, dans les termes suivants: